



Conseil Municipal

Séance du 17 février 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 17/02/2020 à 20h00,
à la Mairie de Montferrand-le-Château,
sur convocation régulière de M. Pascal DUCHÉZEAU, maire de Montferrand-le-Château.

Etaient présents : P. Duchézeau, B. Téjon, G. Pagnier, J.-M. Télès, R. Giancarlo, M. Martin, C. Mesnier, A. Plumet, A. Corté, D. Jaxel, P. Hanus, M. Cottiny, I. Jacquinot, W. Lhuillier, J.-P. Leuba

Procurations : E. Vincens à P. Duchézeau, J. Dougoud à J.-M. Télès

Absente excusée : L. Boudet

Absent : W. Aubry

P. Hanus est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération sur le projet de la nouvelle bibliothèque**
2. **Délibération pour le recrutement d'un agent administratif**
3. **Délibération pour l'indemnisation des agents recenseurs et le remboursement des frais de mission du coordonnateur**
4. **Point financier sur l'école**
5. **Délibération pour le renouvellement de la convention Relais Petite Enfance**
6. **Délibération financement activité piscine CP/CE1/CE2**
7. **Délibération pour le renouvellement de la convention Ordiclasse**
8. **Délibération pour la régularisation du nombre d'heures du poste d'une Atsem**
9. **Délibération pour le remboursement d'une location de salle**
10. **Proposition pour la dénomination de l'école**
11. **Délibération pour la modification du tableau des amortissements 2020**
12. **Délibération pour la modification de la délibération n° 74/19 « Liquidation et mandatement des dépenses d'Investissement 2020 »**
13. **Délibération pour une demande de signature de la convention avec l'Etat pour procéder à la transmission électronique des actes au contrôle de légalité**
14. **Ecritures comptables**
15. **Questions diverses**
16. **Travail des commissions**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération sur le projet de la nouvelle bibliothèque

B. Téjon présente le dossier.

La salle de tennis de table initialement prévue dans le projet de réhabilitation de l'école maternelle de l'école de la Gare ne correspondant pas aux attentes des responsables de la section des pongistes de l'association Sports et Loisirs, il est proposé d'inclure cette salle de classe de 60 m² dans le projet de la future bibliothèque municipale.

Le projet de la future bibliothèque comprendrait donc :

- une salle principale de 122 m² ;
- une salle d'animation de 60 m² ;
- un couloir d'entrée de 17 m² ;
- une réserve de 12 m² ;
- des sanitaires de 14 m².

La surface totale prévue est de 225 m².

Cette salle supplémentaire permettrait l'organisation d'expositions, d'accueils de classes et des enfants du périscolaire supplémentaires, de partenariats élargis avec les associations, etc.

En effet, le nouveau groupe scolaire permettra d'accueillir à la bibliothèque des classes d'élèves qui n'avaient pas jusqu'à présent la possibilité de participer à ces accueils de classes.

La surface des locaux actuels de la bibliothèque est pour l'instant insuffisante pour accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes, organiser des expositions, développer des animations, ou étendre les partenariats avec les associations.

L'ajout de cette salle au projet de la future bibliothèque municipale permettrait à la commune de respecter les préconisations de la médiathèque départementale vis-à-vis de la surface de la bibliothèque par rapport au nombre d'habitants et vis-à-vis du développement de la lecture publique à Montferrand-le-Château à travers différentes actions requérant un équipement adéquat.

Par ailleurs, les demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) nécessitent de respecter des critères précis de surface par rapport au nombre d'habitants et de capacités à mobiliser des moyens suffisants afin de promouvoir la lecture publique, notamment des actions visant tous les types de public.

Les demandes de subventions auprès du Centre national du livre (CNL) exigent également le respect de critères similaires.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à la majorité l'ajout de la salle supplémentaire précitée dans le projet de la future bibliothèque municipale qui sera installée dans les locaux réhabilités de l'école maternelle de la Gare.

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 1 voix « contre » ; 0 abstention ; 16 voix « pour »

2. Délibération pour le recrutement d'un agent administratif

Le Maire présente le dossier.

Les conclusions de l'audit demandé par la commune au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs et portant sur le temps de travail du personnel administratif de la mairie établissent que l'équivalent temps plein (ETP) actuel de 2,5 est insuffisant comparativement aux communes dont le nombre d'habitants est similaire.

Cet audit préconise notamment le recrutement d'un agent administratif à temps complet.

Les transferts de compétences au Grand Besançon Métropole diminuent le volume de travail des agents techniques, mais augmentent celui des agents administratifs.

Le recrutement envisagé d'un agent administratif n'augmentera pas la masse salariale, compte tenu des départs à la retraite de deux agents techniques.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité le recrutement d'un agent administratif à temps complet, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, avec possibilité de stagiairisation et titularisation.

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

3. Délibération pour l'indemnisation des agents recenseurs et le remboursement des frais de mission du coordonnateur

Ce point est reporté car les chiffres de l'Insee nécessaires n'ont pas encore été reçus en mairie.

4. Point financier sur l'école

M. Cottiny et I. Jacquinet présentent le dossier.

L'Etat demande de fournir les dossiers du projet global pour les 16 lots différents. Ce travail phénoménal ne peut être confié à la secrétaire comptable car il représente environ 300 factures.

Le point financier effectué est arrêté au 31 décembre 2019 pour la période 2016-2019.

Les subventions établies en hors taxes (HT) doivent être exprimées en toutes taxes comprises (TTC) pour correspondre à la comptabilité de la commune.

Le compte de trésorerie au 15 janvier 2020 est largement positif.

Les anciens dossiers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ne peuvent être finalisés qu'à partir du moment où les travaux concernés sont terminés car il faut pouvoir disposer de toutes les factures. Parallèlement, l'ouverture des prochains dossiers DETR est en cours.

Hors taxes

Lot	Toutes tranches				
	Estimation	Moins-disant	Ecart		
1	VRD - Dévoiement de réseaux	612 700,00 €	707 989,00 €	95 289,00 €	15,55%
2	Terrassement - Gros-œuvre	2 166 225,00 €	2 282 201,55 €	115 976,55 €	5,35%
3	Couverture - Etanchéité - Bardage	317 100,00 €	297 377,55 €	-19 722,45 €	-6,22%
4	Menuiseries extérieures	485 500,00 €	450 847,00 €	-34 653,00 €	-7,14%
5	Métallerie serrurerie	106 700,00 €	136 166,00 €	29 466,00 €	27,62%
6	Menuiseries intérieures - Agencement	337 400,00 €	332 664,57 €	-4 735,43 €	-1,40%
7	Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds - Peinture - Flocage	600 000,00 €	594 857,00 €	-5 143,00 €	-0,86%
8	Carrelage Faïence	84 100,00 €	86 836,00 €	2 738,00 €	3,26%
9	Electricité - Courants faibles - Capteurs photovoltaïques	524 000,00 €	587 000,00 €	63 000,00 €	12,02%
10	Plomberie Sanitaire	201 000,00 €	200 837,95 €	-162,05 €	-0,08%
11	Chauffage - Ventilation	671 000,00 €	791 133,00 €	120 133,00 €	17,90%
12	Sols Souples Caoutchouc	101 000,00 €	90 902,55 €	-10 097,45 €	-10,00%
13	Ascenseur	52 000,00 €	46 800,00 €	-5 200,00 €	-10,00%
14	Cuisine	23 700,00 €	24 245,56 €	545,56 €	2,30%
15	Charpente bois	107 758,00 €	102 403,00 €	-5 355,00 €	-4,97%
16	Chape pour sol minéral	90 680,00 €	88 134,80 €	-2 545,20 €	-2,81%

6 480 863,00 €	6 820 397,53 €	339 534,53 €	5,24%
----------------	----------------	--------------	-------

Groupe scolaire

Mairie

TF				TO1			
Estimation	Moins disant	Ecart		Estimation	Moins disant	Ecart	
417 500,00 €	470 765,70 €	53 265,70 €	12,76%	35 800,00 €	39 623,50 €	3 823,50 €	10,68%
1 533 403,00 €	1 545 960,46 €	12 557,46 €	0,82%	87 690,00 €	133 913,52 €	46 223,52 €	52,71%
261 000,00 €	240 991,00 €	-20 009,00 €	-7,67%	5 200,00 €	4 108,05 €	-1 091,95 €	-21,00%
330 000,00 €	300 492,00 €	-29 508,00 €	-8,94%	23 000,00 €	24 558,00 €	1 558,00 €	6,77%
74 000,00 €	93 068,00 €	19 068,00 €	25,77%	23 000,00 €	30 188,00 €	7 188,00 €	31,25%
183 000,00 €	193 471,30 €	10 471,30 €	5,72%	86 000,00 €	57 213,70 €	-7 786,30 €	-11,98%
205 000,00 €	218 910,00 €	13 910,00 €	6,79%	128 000,00 €	138 000,00 €	8 000,00 €	6,25%
50 000,00 €	50 416,80 €	416,80 €	0,83%	11 300,00 €	16 657,00 €	5 357,00 €	47,41%
297 000,00 €	349 000,00 €	52 000,00 €	17,51%	70 000,00 €	85 000,00 €	15 000,00 €	21,43%
127 000,00 €	112 556,73 €	-14 443,27 €	-11,37%	23 000,00 €	23 595,44 €	595,44 €	2,59%
431 000,00 €	509 310,00 €	78 310,00 €	18,17%	90 000,00 €	118 965,00 €	26 965,00 €	29,96%
30 000,00 €	26 292,80 €	-3 707,20 €	-12,36%	27 500,00 €	22 344,75 €	-5 155,25 €	-18,75%
25 000,00 €	22 000,00 €	-3 000,00 €	-12,00%	27 000,00 €	23 600,00 €	-3 400,00 €	-12,59%
21 500,00 €	21 368,50 €	-133,50 €	-0,62%				
107 758,00 €	102 403,00 €	-5 355,00 €	-4,97%				
81 160,00 €	80 176,00 €	-984,00 €	-1,21%	9 520,00 €	7 956,80 €	-1 561,20 €	-16,40%

4 174 321,00 €	4 337 180,29 €	162 859,29 €	3,90%	626 010,00 €	721 725,76 €	95 715,76 €	15,29%
----------------	----------------	--------------	-------	--------------	--------------	-------------	--------

Tableau Point financier (suite)

Multi-accueil

Salle culturelle

T02				T03			
Estimation	Moins disant	Ecart		Estimation	Moins disant	Ecart	
22 300,00 €	22 135,50 €	-164,50 €	-0,74%	137 100,00 €	175 484,30 €	38 384,30 €	27,98%
3 150,00 €	24 307,01 €	21 157,01 €	671,65%	541 982,00 €	578 020,56 €	36 038,56 €	6,65%
4 900,00 €	4 652,50 €	-247,50 €	-5,05%	46 000,00 €	46 894,43 €	894,43 €	1,94%
89 000,00 €	77 458,00 €	-11 542,00 €	-12,97%	43 500,00 €	48 339,00 €	4 839,00 €	11,12%
6 000,00 €	7 200,00 €	1 200,00 €	20,00%	3 700,00 €	5 710,00 €	2 010,00 €	54,32%
47 400,00 €	33 762,07 €	-13 637,93 €	-28,77%	42 000,00 €	48 217,50 €	6 217,50 €	14,80%
230 000,00 €	203 000,00 €	-27 000,00 €	-11,74%	37 000,00 €	36 947,00 €	-53,00 €	-0,14%
6 800,00 €	6 915,20 €	115,20 €	1,69%	16 000,00 €	12 849,00 €	-3 151,00 €	-19,69%
100 000,00 €	91 000,00 €	-9 000,00 €	-9,00%	57 000,00 €	62 000,00 €	5 000,00 €	8,77%
27 000,00 €	38 860,84 €	11 860,84 €	43,93%	24 000,00 €	25 824,94 €	1 824,94 €	7,60%
78 000,00 €	83 269,00 €	5 269,00 €	6,76%	72 000,00 €	81 589,00 €	9 589,00 €	13,32%
43 500,00 €	42 265,00 €	-1 235,00 €	-2,84%				
				2 200,00 €	2 879,06 €	679,06 €	30,87%
658 050,00 €	634 825,12 €	-23 224,88 €	-3,53%	1 022 482,00 €	1 124 734,79 €	102 252,79 €	10,00%

Le Maire précise que la commune de Thoraise s'était engagée à financer une classe du groupe scolaire, mais les courriers envoyés par la commune pour donner suite à cette proposition sont restés sans réponse à ce jour. Il juge cet état de fait déplorable de la part d'élus, d'autant que cet engagement avait été pris devant le secrétaire général de la préfecture. Celui-ci a été averti de la situation par le Maire.

M. Cottiny explique que le travail sur ce dossier est chronophage car, en plus des documents papier, il exige l'envoi de documents électroniques conséquents qui sont transmis via des plateformes pouvant stocker les données pendant seulement 10 jours. Si les fichiers ne sont pas réceptionnés dans les délais par les destinataires, il faut tout recommencer.

I. Jacquinot souligne que le suivi du projet est contrôlé par l'architecte et le maître d'œuvre qui vérifient que le coût des travaux n'excède pas l'enveloppe financière prévue.

5. Délibération pour le renouvellement de la convention Relais Petite Enfance

B. Téjon présente le dossier.

La convention signée entre les communes de l'ancien canton de Boussières, le SIVOM de Boussières et Familles Rurales Fédération du Doubs en 2016 est arrivée à échéance.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion du Relais Petite Enfance des petits voyageurs (canton de Boussières) conclue à compter du 6 juillet 2020, pour une durée de 4 ans.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

6. Délibération financement activité piscine CP/CE1/CE2

B. Téjon présente le dossier.

L'école de la Gare a sollicité la commune pour le financement de sorties à la piscine Lafayette de Besançon en 2020 : pour 39 élèves habitant Montferrand-le-Château, le montant du financement s'élève à 1487,85 €.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité le financement des sorties à la piscine Lafayette pour les élèves montferrandais d'un montant de 1487,85 €
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

7. Délibération pour le renouvellement de la convention Ordiclasse

B. Téjon et D. Jaxel présentent le dossier.

La convention Ordiclasse entre la commune et le service d'aide aux communes de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB), votée en séance du Conseil municipal du 7 janvier 2010 et tacitement reconduite par période annuelle, a été modifiée pour adapter le dispositif aux évolutions techniques du nouvel environnement numérique.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la signature de la nouvelle Convention relative au service commun Ordiclasse du Grand Besançon Métropole qui entrera en vigueur à sa date de signature et prendra fin le 31/12/2020. Elle est renouvelable tacitement, par période annuelle, sans limitation de durée.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

8. Délibération pour la régularisation du nombre d'heures du poste d'une Atsem

B. Téjon présente le dossier.

Suite à la modification des rythmes scolaires et au passage de 4,5 jours à 4 jours par semaine, le calcul de la durée modifiée du temps de travail d'un poste d'Atsem est actuellement inexact et il convient de corriger selon les données suivantes :

L'agent passera de 32,08 heures par semaine annualisées à 32,21 heures annualisées, soit de 32,08/35^{ème} à 32,21/35^{ème}.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité cette modification et d'augmenter le temps de travail du poste d'Atsem, qui passera de 32,08/35^{ème} à 32,21/35^{ème}, à compter du 1^{er} mars 2020.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

9. Délibération pour le remboursement d'une location de salle

Le Maire présente le dossier.

Un défaut de chauffage imputable à la mairie est survenu lors de la période de location d'une salle communale.

Le Maire propose que la commune rembourse le montant de la location de 85 € en dédommagement.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité le remboursement du montant de la location de la salle communale de 85 €.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

10. Proposition pour la dénomination de l'école

Le Maire présente le dossier.

Il convient de dénommer le futur groupe scolaire pour que l'architecte puisse proposer des projets de fronton pour l'école.

Il a été décidé en réunion d'adjoints de ne pas donner au groupe scolaire un nom de personne publique afin d'éviter les risques de polémiques éventuelles. Un consensus s'est établi en faveur du nom du lieu-dit.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de nommer l'école « Groupe scolaire Chenassard ».

11. Délibération pour la modification du tableau des amortissements 2020

I. Jacquinot présente les modifications du tableau des Amortissements 2020 suivantes :

Imputation	Désignation	Destination/utilisation	Ancienne durée	Nouvelle durée
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		10	10
2031	Frais d'études		4	4
2041411	Biens mobiliers, matériels et études	Communes membres GFP, subventions caveaux	1	1
2041412	Bâtiments et installations	Cne GFP columbarium, caveaux, mur cimetière	5	5
204172	Bâtiments et installations	Subvention d'équipement (subvention GBH)	25	25
2046	Attribution de compensation d'investissement (ACI)		1	1
2051	Concessions et droits similaires	logiciels (domaine informatique, informatisation bibliothèque)	5	5
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes			15
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		5	5
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		10	10
2152	Installations de voirie	Voirie communale, voies non transférées à la communauté urbaine	5	5
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Bornes à incendie	10	10
21571	Matériel roulant	Matériel roulant tel que balayeuse voirie	7	7
21578	Autre matériel et outillage de voirie		5	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	mobilier urbain, corbeilles, bancs, tondeuses, tronçonneuses, perceuses etc...	5	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	cabane à livre	5	5
2182	Matériel de transport	Véhicules neufs (véhicules, camions, tracteurs, remorques etc...)	7	5
	Matériel de transport	Véhicules d'occasion (véhicules, camions, tracteurs, remorques etc...)	4	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3	3
	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau mobilier, bureau, table, chaise, vidéo projecteur, parc informatique, ordinateur complet	5	3
2184	Mobilier		5	
	Mobilier	Mobilier divers et mobilier école, salle de restauration		10
2188	Autres immobilisations corporelles	Petit matériel électroménager (réfrigérateur...), hi-fi (sono)	5	5
	Autres immobilisations corporelles	Equipements sportifs (buts), jeux extérieurs, vitabris...		10
TABLEAU MIS A JOUR 2020 VOTE 17/02/2020				

Par ailleurs, conformément à l'article 1er du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal fixe à 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les dépenses seront amorties sur une durée d'un an. Les immobilisations dont la consommation est très rapide seront également amorties sur une durée d'un an.

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent le maire à modifier le tableau des amortissements ci-dessus et à instaurer un seuil minimum de 500 €.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

12. Délibération pour la modification de la délibération n° 74/19 « Liquidation et mandatement des dépenses d'Investissement 2020 »

M. Cottiny présente le dossier.

La somme de 5 579 954,39 € a été prise pour le calcul des 25 % dans la délibération n° 74/19.

Il a été omis d'enlever les montants du chapitre 16 dans le calcul de la base.

Budget communal :
Dépenses d'Investissement - le chapitre 16 (remboursement d'emprunt)

5 579 954,39 € - 122 946,02 €
= 5 457 008,37 € X 25 %
Soit 1 364 252,00 €

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :
- d'approuver à l'unanimité la modification de la délibération n° 74/19 susmentionnée.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

13. Délibération pour une demande de signature de la convention avec l'Etat pour procéder à la transmission électronique des actes au contrôle de légalité

Le Maire présente le dossier.

La transmission électronique des actes au contrôle de légalité permet de gagner du temps, d'économiser du papier et de renforcer la traçabilité des échanges.

Les collectivités territoriales qui décident de transmettre par voie électronique leurs actes au contrôle de légalité doivent :

- choisir un opérateur de transmission homologué ;
- signer une convention avec la préfecture.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la signature de la Convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

14. Ecritures comptables

Pas de point à traiter

15. Questions diverses

Pas de point à traiter.

Le Maire informe l'assemblée que Grand Besançon Habitat est désormais propriétaire des deux lots 7 et 8 de l'éco-quartier centre, ce qui permet à GBH de lancer le programme pour la construction de 20 logements.

16. Travail des commissions

Commission Environnement (G. Pagnier) :

- Le renouvellement de la gestion de la forêt est à l'étude avec le concours de l'Office national des forêts (ONF).
- Le suivi de la rénovation de la mare du haut du village établit un bilan catastrophique car le revêtement réparé a été percé par des jets de pierres. Il faut donc vider la mare et recoller à nouveau le revêtement pour un montant estimé à 20 000 €. Les sociétés d'assurances concernées seront contactées.
- Le travail avec l'ONF relatif aux dégâts causés aux arbres par la tempête récente est en cours.

La commune a envoyé une lettre recommandée à un propriétaire privé qui a la charge d'intervenir pour faire enlever l'un de ses arbres abattu par la tempête. Cette personne a témoigné de sa bonne volonté en prenant contact avec la mairie.

Commission Logement (P. Hanus) :

Un logement sera bientôt disponible à l'école du Village.

Commission Finances et Informatique (M. Cottiny et I. Jacquinot) :

Une réunion relative au budget 2020 aura lieu le lundi 24 février 2020 à 18h00 en mairie.

Commission Sports, Loisirs, Vie associative, Fêtes et cérémonies (R. Giancarlo) :

La commission s'est réunie une fois pour le budget 2020.

Commission Communication (R. Giancarlo) :

Le comité de lecture du bulletin communal s'est réuni le lundi 3 février 2020.

Commission Travaux (J.-M. Télès) :

Le devis pour la réfection des vestiaires de football ne prend pas en compte la totalité du bâtiment. Un nouveau devis a été demandé.

Commission Culture, Ecoles, Jeunesse (B. Téjon) :

- La commission s'est réunie le jeudi 16 janvier 2020 pour établir le budget 2020 et aborder différents projets.
- Le vendredi 17 janvier 2020, B. Téjon a été invitée à participer au recrutement pour le poste d'animateur du Mouv'Ados des Francas.
- Le mercredi 22 janvier 2020, une réunion relative au matériel informatique des classes du futur groupe scolaire a eu lieu avec D. Jaxel et MM. Girardet, Héry et Sergent.
- Plusieurs réunions ont réuni les fournisseurs de mobilier, les enseignantes et la responsable de la restauration scolaire.
- Le 5 février 2020, une rencontre a eu lieu avec JPL Services pour le déménagement des salles de classe, du périscolaire et de la restauration scolaire. Le montant du devis est de 4 800 €.
- Le dimanche 2 février 2020, le Salon des auteurs comtois s'est déroulé à la salle des fêtes de la commune.

Le Maire communique à l'assemblée une carte postale envoyée à la mairie par les enfants qui ont participé au récent voyage scolaire.

Tour de table

J.-M. Télès fait remarquer l'effort d'un particulier pour la plantation, l'élagage et l'entretien des cerisiers situés « à la Planche ». Il ajoute que « ces actions préservent le patrimoine culturel de la commune car ce type de cerisier est une spécificité locale qui disparaît peu à peu. »

Coordonnateur du recensement de la population 2020, J.-P. Leuba tient à saluer le travail formidable accompli par les agents recenseurs. Il signale que des maisons ne présentent pas de numérotation et que des boîtes aux lettres ne comportent pas de nom. Par conséquent, il suggère de publier un rappel à ce sujet dans un prochain numéro du bulletin communal.

Par ailleurs, il rapporte que l'organisation de la numérotation des propriétés et la signalisation des noms des rues est difficilement lisible.

G. Pagnier répond que la numérotation des propriétés tient compte des espaces laissés libres entre les constructions existantes en prévision de futurs bâtiments et adresses. Il rappelle que l'historique de cette numérotation complique la situation.

A la demande du Maire, G. Pagnier et J.-P. Leuba décident de se rencontrer ultérieurement afin d'échanger sur cette question.

Le Maire rapporte à l'assemblée que lors d'une réunion du comité syndical du Schéma de cohérence territoriale (Scot), Montferrand-le-Château a été citée comme étant une commune attractive de la communauté urbaine.

A. Plumet signale que, concernant le raccordement à la fibre optique, des administrés sont parfois inéligibles alors que leurs voisins ne rencontrent pas de difficultés. Les dossiers montés par Orange ne sont pas traités et l'opérateur dirige leurs clients vers la mairie lorsque ceux-ci les contactent.

D. Jaxel avance que les interventions sous-traitées par Orange sont peut-être reportées en raison de difficultés rencontrées sur le terrain.

Le Maire répond qu'il interpellera la société Orange pour qu'elle demande des comptes aux entreprises concernées.

D. Jaxel explique qu'après avoir contacté un technico-commercial pour l'installation du nouveau groupe scolaire, il s'avère utile de redéfinir le nombre de lignes téléphoniques prévues dans le bâtiment.

B. Téjon répond que les enseignantes souhaiteraient qu'il y ait une distinction entre l'école maternelle et l'école élémentaire en termes de lignes téléphoniques et de portier vidéo. De plus, la directrice du RPI ne dispose que d'une journée de décharge pour assurer la gestion de l'établissement, ce qui ne lui permet pas de s'occuper de la redistribution des appels téléphoniques.

Un seul modèle de portier vidéo permet son intégration au réseau téléphonique.

Des membres du Conseil municipal suggèrent de s'inspirer des installations déjà mises en place dans d'autres établissements scolaires.

Le Maire répond qu'il faut étudier les dispositifs de ces autres établissements et les différentes utilisations à envisager pour le nouveau groupe scolaire.

P. Hanus demande si le problème du stockage de véhicules dans la rue des Margots a évolué.

Le Maire répond que les éléments du dossier ont été transmis au parquet car le nombre de véhicules stockés est une infraction au Plan local d'urbanisme (PLU). Le Maire a contacté le propriétaire qui a promis qu'il dégagerait les véhicules pour Noël, mais en fait le nombre de véhicules a augmenté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h47.